

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2019 À 18 h 30 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN-JACQUES GUILLET, PRÉSIDENT DU CCAS

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Président du CCAS.

Le nombre d'administrateurs en exercice est de 17.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. COTHENET, M. BOUNIOL, Mme DUCHASSAING-HECKEL, M. TARDIEU, Mme COUTEAUX, M. LIVIEN, M. SALIN, Mme FORATO, Mme DEBRIL, Mme LE GARS, Mme LEVI-TOPAL, Mme PROUTEAU

Absents ayant donné procuration :

Mme TILLY a donné procuration à Mme VICTOR
Mme KALAYJIAN a donné procuration à M. COTHENET

Excusé :

M. de LARMINAT

Arrivée en cours de séance :

Mme VICTOR lors de la présentation de la délibération DEL03_2019_0016

Constatant que le quorum est atteint, **M. LE PRÉSIDENT** déclare la séance ouverte.

Il signale que M. DE LARMINAT a quitté son poste au CCAS. Comme il représente les associations familiales, M. LE PRÉSIDENT a écrit à l'UDAF des Hauts-de-Seine, dans le cadre des règles en vigueur, pour demander si elle pouvait proposer quelqu'un d'autre en remplacement.

Il déclare également qu'il devra quitter la séance vers 19 h 30, en raison de la soirée inaugurale du « Forum des savoirs », où il doit accueillir Raphaël ENTHOVEN et Cynthia FLEURY pour une discussion philosophique qui sera certainement de haut niveau. Il indique en plaisantant qu'il n'arrivera sans doute pas à la suivre mais qu'elle sera certainement très intéressante, sur le thème « courage et confiance ».

Cynthia FLEURY a précisément écrit un livre, un peu moins de 10 ans auparavant, intitulé *La Fin du courage*, ouvrage absolument passionnant sur la question du courage et de la politique. Comment pratiquer les vertus du courage dans la vie politique ? Ce n'est pas évident. M. LE PRÉSIDENT invite

M. LE PRESIDENT précise, comme cela figure dans les points d'information, que l'inauguration de la ressourcerie aura lieu le samedi 12 octobre 2019 à 10 h 30. Les administrateurs ont dû recevoir des cartons d'invitation.

M. CUNY ajoute que le 12 octobre sera justement l'occasion d'ouvrir la deuxième boutique de la ressourcerie, c'est-à-dire le dressing.

La première boutique a ouvert un mois plus tôt. Elle fonctionne plutôt bien. Il y a beaucoup de dons mais, au niveau des ventes, il y a encore une grande marge de manœuvre. Il incite donc les administrateurs à parler de ce lieu autour d'eux, en précisant qu'il est aussi possible d'y faire des achats.

Les travaux suivent leur cours et tout devrait être prêt pour le 12 octobre.

M. LE PRESIDENT fait observer que le bilan devra être fait sur un temps long et non pas sur un temps immédiat. C'est quelque chose qui se met actuellement en place et qui nécessite un peu de temps pour bien fonctionner.

L'important, pour le moment, c'est que cela ait bien démarré. L'équipe est très dynamique et enthousiaste. Il y a effectivement beaucoup de dons ; les ventes suivront. L'important, quand un commerce s'ouvre, même s'il est social et solidaire, c'est d'avoir des stocks.

MME FORATO rapporte avoir discuté avec le responsable de la boutique, qui lui a confié qu'ils ne pouvaient pas beaucoup stocker. Ils ont beaucoup de vêtements et font donc un peu l'impasse sur le petit mobilier. Ils ne prennent pas du tout l'électroménager.

La Mairie étant partie prenante dans ce projet, elle va devoir regarder comment adapter la ressourcerie aux besoins des chavillois. Il ne faut peut-être pas que des vêtements. Il y a aussi un peu de décoration, ce qui est très bien, mais il y a sans doute aussi d'autres besoins.

M. LE PRESIDENT affirme être tout à fait d'accord avec MME FORATO. Le vêtement, c'est le plus facile. Cela vient naturellement. D'ailleurs, dans les braderies, le nombre de vêtements en vente, particulièrement les vêtements d'enfants pour des raisons évidentes, est relativement important.

Concernant l'électroménager, il est vrai qu'il y a un besoin. De plus, il est beaucoup plus périssable qu'il ne l'était. Les délais d'obsolescence de l'électroménager sont en effet beaucoup plus courts. Le fait de se débarrasser de son électroménager de façon utile peut donc apparaître de façon plus évidente à chacun.

M. LE PRESIDENT cite un exemple de petit électroménager basique : un grille-pain. Il pense qu'il en a quatre chez lui, dont trois qui sont inutiles. Il s'engage donc à apporter trois grille-pain à la ressourcerie !

MME PROUTEAU rejoint tout à fait les propos de MME FORATO et de M. LE PRESIDENT. De plus, quand elle a parlé autour d'elle de la ressourcerie au départ, beaucoup de gens ont dit qu'ils avaient de petits objets d'électroménager, qu'il fallait vérifier avant de les remettre en circuit. Certaines personnes avaient même préparé des cartons, avec des grille-pain, des mixeurs, des cafetières, etc. Il y a donc une vraie attente dans ce domaine.

A priori, le problème viendrait du fait que la ressourcerie n'a pas trouvé de personnel adéquat pour vérifier ce petit électroménager. Y a-t-il un moyen d'avancer dans cette voie ?

M. CUNY confirme que c'est un problème de place pour le stockage, ainsi que de personnel pour vérifier ces matériels. C'est plus facile de vérifier des vêtements que de l'électroménager, mais cela reste un projet.

M. LE PRESIDENT n'est pas trop inquiet et pense que les choses vont avancer ; le mouvement se crée en marchant.

Pour être allé à la ressourcerie, **M. LIVIEN** témoigne de la qualité remarquable de l'accueil, aussi bien pour la vente des livres, des bibelots, etc., que parmi les personnes qui trient. Il estime que c'est une bonne démarche. Il a ressenti quelque chose qui démarrait, que les personnes concernées souhaitaient faire avec perfection. Elles doivent encore trouver leur vitesse de croisière. Il faut donc leur laisser un certain temps d'adaptation.

La prochaine grande braderie, organisée en novembre, lui semble très bien. Ce sera mitoyen avec le « Secours catholique », le « Secours populaire » et la « Croix-Rouge », ce dont M. LIVIEN se félicite.

M. LE PRESIDENT souligne que l'action d'EDF est constante dans ce domaine, et qu'elle est plutôt efficace. Le problème, c'est toujours l'identification des demandeurs, mais les fichiers sont particulièrement bien faits, comme il a eu l'occasion de s'en apercevoir.

Il insiste également sur l'importance du rôle du CCAS en matière de pédagogie à l'égard des demandeurs potentiels, qui ne connaissent pas toujours bien les mécanismes.

Ce problème fondamental de la précarité énergétique est évidemment traité à la fois au niveau national, régional et local.

M. LIVIEN déclare que cette action est une très bonne démarche. Dans l'ensemble des dossiers qu'il reçoit au niveau des futurs bénéficiaires d'aide alimentaire, il s'aperçoit qu'il y a des dettes très importantes vis-à-vis d'EDF. Certains sont menacés de coupure d'électricité mais, finalement, EDF ne la coupe pas systématiquement.

Il remercie les assistantes sociales pour cette démarche, dont elles se préoccupent.

En revanche, il reproche un fait : vis-à-vis d'EDF, il n'y a pas suffisamment d'aides financières qui sont reçues. Il y a un manque de demandes d'aides financières.

MME CHESNEAU rappelle qu'en cas de coupure, il faut commencer par payer 50 % de la facture. Avant de pouvoir commencer à faire un montage financier, il faut donc déjà un paiement du ménage, ce qui est un élément bloquant.

M. LE PRESIDENT reconnaît que les critères sont très contraignants, dans ce domaine comme dans bien d'autres.

Il ajoute qu'en matière de précarité énergétique, les personnes concernées vivent généralement dans des « passoires thermiques », ce qui est un vrai problème. Les personnes qui ont les moyens, font en effet de la rénovation thermique. Celles qui n'ont pas les moyens, continuent de vivre dans ces logements. C'est un gros problème qui se pose à l'heure actuelle, auquel les pouvoirs publics, pas simplement communaux, s'attellent mais qui ne sont pas faciles à régler. La plupart de ces gens ne sont en effet pas propriétaires mais locataires. Ce sont donc les propriétaires qui n'ont pas envie de faire les travaux. C'est un problème qui doit être traité au niveau de la loi, même si les pouvoirs publics s'y attellent, notamment au niveau de l'État et des Régions. Les Communes doivent également s'y pencher, par définition, quitte à apporter des aides supplémentaires par rapport aux dispositifs actuels, pour les propriétaires détenteurs de ces biens.

Le problème se double parce que ces « passoires thermiques » sont souvent aussi des logements insalubres, même si ce n'est pas toujours le cas. C'est encore plus compliqué. GPSO essaye de gérer un peu cela, surtout au niveau des copropriétés. C'est moins vrai au niveau des propriétaires de maisons individuelles. Généralement, ces logements sont situés dans des petites copropriétés. **M. LE PRESIDENT** cite des exemples dans lesquels une action est menée : à Boulogne, à Meudon, à Sèvres. Cela a aussi été le cas à Chaville. À chaque fois, cela dure pendant des années. Les copropriétés en question sont constituées de propriétaires qui, eux-mêmes, n'ont pas nécessairement énormément de moyens, ou bien qui ne veulent pas investir. Elles ont donc du mal à enclencher le mécanisme de la prise de décision d'investissement ; il y a donc également un mécanisme d'aide aux copropriétaires pour qu'ils prennent des décisions. Malheureusement, c'est toujours un peu long, même s'il y a une action constante dans ce domaine.

M. LE PRESIDENT répète que cela rejoint le problème de la précarité énergétique. Ces locataires se retrouvent avec des factures importantes parce qu'ils vivent dans une « passoire thermique ». Les économies qui leur sont demandées au niveau des « actions de prévention » citées dans la délibération, ne peuvent donc pas être atteintes simplement en baissant leur consommation ; il n'est en effet pas évident de le faire dans une « passoire thermique ». Tout cela doit être conjugué.

MME PROUTEAU revient sur la convention passée avec EDF. Pour le moment, c'est en effet le grand fournisseur d'énergie le plus important, mais il y en a aussi d'autres. Que font les autres fournisseurs d'énergie ? Ont-ils des dispositifs analogues ?

M. LE PRESIDENT déclare que les autres fournisseurs ne font rien.

C'est bien ce que pensait **MME PROUTEAU**...

M. LE PRESIDENT fait observer, à leur décharge, qu'ils ne gèrent pas les tarifs réglementés. C'est EDF qui a le monopole des tarifs réglementés. La totalité des bénéficiaires bénéficient des tarifs

l'hébergement de type CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale). Pour ces deux personnes, les choses sont donc sur la bonne voie, même si les délais ne sont pas précisés. Le CCAS travaille avec un réseau de partenaires très présents, dont le SAMU social, « L'Ordre de Malte » ou encore l'équipe psychiatrique mobile.

M. LE PRESIDENT invite à être très prudent par rapport aux réactions qui peuvent se manifester sur ce sujet. Les intéressés sont parfois un peu difficiles à « manœuvrer ». Avec eux, la pédagogie n'est pas toujours évidente, et leur bonne foi est un peu contestable. Quoi qu'il en soit, il n'est pas possible d'obliger les gens ou d'agir contre leur gré.

Beaucoup de Chavillois sont là pour les aider et pour les soutenir, ce qui est une très bonne chose. Néanmoins, ils les aident et les soutiennent de façon un peu systématique, ce qui aboutit à ce qu'ils puissent se dire qu'après tout, ils sont bien comme cela. Cela aboutit aussi au fait qu'il y a un, puis deux, puis trois, quatre ou cinq SDF qui viennent. Il faut faire attention à « l'appel d'air » dans ce domaine. Il faut être à la fois très humain et, en même temps, très rationnel, sans hésiter à être directif dans une certaine mesure, tout en sachant qu'il est difficile d'aider les gens contre leur gré. Il faut les pousser à accepter les solutions réelles qui leur sont proposées.

M. LE PRESIDENT tient à attirer l'attention de tout le monde sur cet élément important. Les associations, par définition, sont concernées au premier chef par ces situations ; c'est normal, puisque c'est leur rôle. De ce côté-là, il est important d'être cohérent dans la démarche.

MME CHESNEAU rapporte qu'une réunion a eu lieu, qui est allée dans ce sens.

La première problématique, c'est l'adhésion de ce type de public aux préconisations faites par les professionnels. Pour la plupart, ces personnes ont mis en échec beaucoup de préconisations. Il est donc compliqué d'œuvrer ensuite.

Ce qui a aussi été mis en avant, c'est la parole unique : le but, c'est que tous les acteurs tiennent le même discours et partagent les mêmes objectifs. Parfois, ces objectifs sont à long terme. Pour le CCAS, ils peuvent être à plus court terme. Tous les professionnels et toutes les personnes concernées de près ou de loin sont donc invités à faire preuve de vigilance et à dire les mêmes choses. Sinon, ces personnes vont rentrer dans la brèche et entendre la version qu'ils préfèrent. C'est ce qui a fait énormément échouer certaines situations, qu'il n'est désormais pas facile de rattraper.

MME VICTOR témoigne qu'elle arrive à avoir ponctuellement des contacts avec l'une des deux personnes citées. Elle s'est clairement mis dans la tête que la Commune pouvait lui proposer un logement. De ce fait, cela a complexifié toutes les propositions qui ont pu lui être faites en tenant compte de sa situation actuelle, de ses revenus et de l'accompagnement qui peut lui être proposé, puisque cette personne n'est pas du tout en capacité d'être autonome dans un logement à l'heure actuelle. Par exemple, ce Monsieur ne souhaite pas reprendre attache avec le CCAS. Il a fallu que plusieurs personnes lui expliquent qu'il s'était mis en difficulté, puisqu'il a raté le renouvellement de sa domiciliation et qu'il n'avait donc plus les droits afférents.

Cette dimension de la parole unique, en essayant d'avoir un discours cohérent, est donc vraiment fondamentale.

Pour ce Monsieur, un échange a eu lieu entre le CCAS et le SAMU social, qui a peut-être trouvé un point d'entrée pour à un hébergement un peu excentré, mais qui reste malgré tout dans le département. Il pourrait lui convenir parce que cet homme ne tient pas du tout, par exemple, à être dans un hébergement collectif. Il souhaite vraiment, de manière impérative, être dans un logement individuel. Toutefois, il doit aussi entendre qu'il a besoin d'avoir un accompagnement. Pour le moment, ce n'était pas le cas, mais le point d'entrée du SAMU social a été de mettre en avant le fait que la période hivernale allait commencer prochainement, avec des températures qui sont déjà moins clémentes. Cet argument a semblé le toucher, mais rien n'est encore sûr.

M. VICTOR déclare qu'il ne faut pas se voiler la face : d'autres personnes, dont le comportement n'est pas toujours totalement sain, gravitent autour de ce Monsieur. Il y a, par exemple, un point d'inquiétude par rapport aux jeunes du territoire. Les pelouses de la Mairie sont certes ouvertes à tous, mais la principale du collège est un peu inquiète à cause de choses illicites qui commencent à circuler. Il faut aussi prendre cela en compte.

La personne qui a élu domicile à la gare de Chaville – rive droite, pose très clairement un sérieux problème à la SNCF, dont deux représentants étaient autour de la table de réunion. Ils ont en effet rapporté que le nombre de plaintes des usagers de la gare, notamment à des heures un peu tardives le soir, pose un vrai problème.

C'est plus sécurisé que sur eux ou dans une pochette qu'ils gardent avec eux. Ce n'est peut-être pas la réponse attendue par M. TARDIEU mais cela leur permet au moins de stocker des papiers.

M. LE PRESIDENT confirme qu'ils peuvent y déposer leurs papiers et leur argent éventuel, mais pas de vêtements, par exemple. Il préfère franchement que cela se fasse à l'intérieur du CCAS. D'autres villes ont peut-être d'autres possibilités dans ce domaine, mais à Chaville, il ne serait pas possible de surveiller des boîtes extérieures pour éviter qu'elles soient fracturées ou manipulées par des petits groupes gravitant autour de certains SDF.

M. TARDIEU rapporte que là où c'est fait, c'est systématiquement dans un endroit éclairé, avec une présence 24 heures/24, à proximité d'un commissariat par exemple.

M. LE PRESIDENT déclare qu'il n'est pas évident de trouver un endroit éclairé avec une présence 24 heures/24 à Chaville. Certes, 16 caméras sont en train d'être installées dans la ville, mais ce ne sont pas elles qui changeront quoi que ce soit. Il ne faut pas se faire d'illusions. Elles ne sont pas faites pour cela. Les caméras ne sont pas faites pour les SDF mais pour la délinquance plus organisée.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

(article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-65 du Code de l'action sociale et des familles)

1°) Attributions de prestations

La commission permanente du Centre Communal d'Action Sociale, qui s'est réunie le 20 juin 2019 et le 17 septembre 2019 a examiné 20 dossiers :

- 14 secours exceptionnels ont été attribués pour un montant de **5 627 €** ;
- 1 dossier ajourné ;
- 3 dossiers refusés ;
- 2 dossiers non présentés car hors critères selon le règlement du FAC.

2°) Décisions du Président

1/ Décision n° DP03_2019_0006 du 25 juillet 2019

Avenant n° 1 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal sis 1, rue du Gros Chêne à Chaville passé avec un particulier

Contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal mis à disposition du CCAS sis, 1, rue du Gros Chêne à Chaville (appartement n° 603) consentie au bénéficiaire d'un particulier. Cette occupation est conclue pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois, à compter du 1^{er} juillet 2019 pour se terminer le 30 septembre 2019.

Indemnité mensuelle d'occupation : **367,16 €**

2/ Décision n° DP03_2019_0007 du 5 avril 2019

Contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal sis 1, rue du Gros Chêne à Chaville passé avec un particulier

Contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal mis à disposition du CCAS sis, 1, rue du Gros Chêne à Chaville (appartement n° 405) consentie au bénéficiaire d'un particulier. Cette occupation est conclue pour une durée de 3 mois, renouvelable deux fois, à compter du 20 août 2019 pour se terminer le 30 novembre 2019.